ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

70

Nom : Bertrand

Prénoms : Mathurin, Constant Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 70

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 22 Mai 1871, à Béhuard, canton de St Georges sur Loire, département de Maine et Loire, résidant à Béhuard, canton de St Georges Loire, département de Maine et Loire, profession de cultivateur

fils de Mathurin et de Marie Faslin, domiciliés à Béhuard, canton de St Georges, département de M et L re

N° 81 de tirage dans le canton de St Georges sur Loire

SIGNALEMENT.

Cheveux A, sourcils châtains
yeux gris, front ordinaire
nez aquilin, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

propre au service armé

Compris dans la 1 re partie de la liste du recrutement cantonal (___ e portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 18e Bon de Chasseurs a pied

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Bataillon de Chasseurs à pied stationné à Tours RÉGIMENT D'INFANTERIE d'Angers

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 71e RÉGIMENT TERRITORIAL d'INF. 82e Rég. Bal d'Inf. 140e Rég. Bal d'Inf. 222e Rég. Bal d'Inf. 119e rég. Bal Inf. 124 " Bal Inf. 6e rég. Infanterie

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti d'Angers le 15 9bre 1892 arrivé au 18e Bon de chasseurs a pied et chasseur de 2e classe le 8e jour 40e M. le 1562 - Chasseur de 1re classe le 28 Août 1893 - Caporal le 26 Septembre 1893 - Sergent le 28 Septembre 1894 - Envoyé en congé le 8 novembre 1894 en attendant son passage dans la réserve (Cie mobile du 1er Août 1894) a reçu un certificat de bonne conduite.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1895

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Affecté le 15 mars 1902, au 6e d'infanterie d'Angers (Ordre du 7 mars 1902).
Affecté au 82e Régt Bal d'Inf.e
RAPPELÉ à l'activité (Décret de Mobilisation Générale du 1er Août 1914.) Arrivé au Corps le 31 juillet 1914 comme C. T. C. jusqu'au 29 Août 1914 - Rappelé à nouveau et arrivé au corps le 9 Novembre 1914 - Nommé Sergent Fourrier le 17 Sept.bre 1915 - Passé au 140e Régt Bal d'Inf.e le 18 Novembre 1915 (Note N° 976 de la 88ème Division du 18 Novembre 1915.
Adjudant le 3 Février 1916 - Passé au 222e Régiment Bal d'Infanterie le 28 juillet 1916 - Passé au 119e Bal d'Infanterie le 28 Novembre 1916 - Détaché agricole catégorie A le 4 Septembre 1917 - Passé au 124e Régiment Bal d'Infanterie le 1er Novembre 1917 - Passé au 6ème Régiment d'Infanterie le 10 Novembre 1917 (16e Bde N° 124415 du 22 Octobre 1917)

Numéro au contrôle spécial du recrutement. H 32

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagne contre l'Allemagne du 2 Août au 29 Août 1914 ; du 9 Novembre 1916 au 4 Septembre 1917

16

LOCALITÉS PAR SUITE DE CHANG

Dates.		
7 Xbre 1907	St Herblon (château du Coté)	Ancenis

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1er Bal 1895	1er Bal 1901	5e Bal 1911	1er Bal 1914

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 5 décembre 1836.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 09/11/2022